

Yvonand, le 26 février 2018



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1462 YVONAND

Préavis municipal No 2018/02

Concerne : Rénovation des conduites d'eau Brit II

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Contexte

La salle de gym de Brit II construite en 1992 est un des pôles d'activité important de notre commune. Elle accueille en effet de nombreux utilisateurs. En journée, ce sont les scolaires, en fin de journée et les week-ends ce sont les sociétés sportives qui l'utilisent. Ce bâtiment n'a jamais fait l'objet de rénovations lourdes mais plusieurs signes de vieillissement sont visibles : fissures importantes, infiltrations d'eau. A la fin de l'année 2016, au cours d'une intervention sanitaire, il a été découvert une importante fuite d'eau dans les fondations du bâtiment, évaluée à 3 l/minutes.

Mesures entreprises

Il a fallu localiser la fuite par corrélation, travail effectué par l'entreprise Aquavision en janvier 2017. Le secteur touché a été ouvert et cela a été l'occasion de constater l'état général des tuyaux sous la chape. Les canalisations sont rouillées, affaiblies et laissent penser que d'autres fuites pourraient se produire à très court terme. Afin de parer au plus urgent, il a été décidé de faire passer le tuyau concerné en apparent, directement depuis la chaufferie, solution la plus rationnelle dans la configuration des lieux.





L'entier des canalisations souterraines actuelles est rempli des billes de polystyrène expansées rendant très fastidieuse l'aspiration de l'eau issue des fuites. On peut également constater que l'eau est saturée de rouille provenant des canalisations.

L'eau a été aspirée dans le regard du point le plus bas. De très grandes quantités d'eau ont été évacuées. Même après avoir condamné et fait passer la canalisation défectueuse en apparent, le regard continue à se remplir régulièrement ce qui laisse penser que d'autres fuites sont en cours.



Par la suite, une réflexion a été entamée pour le reste de la tuyauterie afin d'envisager une solution durable et supportable financièrement. Une première technologie a été étudiée puis écartée :

il s'agirait d'injecter dans les tuyaux une résine qui se dépose sur les parois et permet d'éviter des fuites ultérieures. Si les canalisations sont déjà percées, cette technique ne fonctionne pas car la résine s'échappe par les trous et ne peut pas se déposer. Par ailleurs, cette solution n'offre pas de garanties de salubrité à terme.

Il a été ensuite envisagé de faire passer l'ensemble de la tuyauterie en apparent. Afin de valider cette solution, le bureau Planair a été mandaté pour étudier cette possibilité ou formuler d'éventuelles autres solutions.

Solutions proposées

Le bureau Planair a établi un rapport le 4 juillet 2017 confirmant la solution envisagée et proposant trois variantes.

Variante 1 : rénovation complète du réseau de distribution jusqu'aux installations sanitaires, rénovation des douches, changement de deux urinoirs pour des urinoirs sans eau. Le réseau transiterait par le plafond, les appareils seraient raccordés en apparent. Cette solution implique de gros travaux : pose et dépose du carrelage, maçonnerie, remplacement des équipements de douches encastrés. Cette variante est chiffrée à Fr. 90'000.- HT pour la part des travaux sanitaires uniquement. L'âge du bâtiment laisse présumer la probable présence d'amiante dans les colles de carrelage ce qui implique des surcoûts importants sur le montant annoncé.

Variante 2 : alternative à la variante 1, elle consiste à toucher au minimum au carrelage. Au lieu d'ouvrir les murs pour changer les douches encastrées, un système de douche en applique serait posé. Cette variante est chiffrée à Fr. 85'000.- HT.

Variante 3 : afin de contenir les frais au minimum la variante 3 préconise de ne pas toucher aux douches et de changer ce qui est le plus mal en point uniquement. Ainsi, les blocs de douche ne seraient pas touchés. Cependant, deux urinoirs devraient être changés pour des urinoirs sans eau. Le coût total des travaux est estimé à Fr. 47'000.- HT pour les travaux sanitaires uniquement.

Après une étude détaillée de cette variante, l'établissement des soumissions comprenant des travaux complémentaires, la municipalité dans sa séance du 17.07.2017 a préavisé favorablement la réalisation de la troisième proposition. Elle permet de parer au plus urgent et d'éventuellement prévoir les travaux par étape si l'état des douches devait nécessiter une rénovation ultérieure, idéalement en 2019 afin de pouvoir rénover le mur du couloir à droite de l'entrée dont l'esthétique laisse à désirer.

Appels d'offres

Au mois d'octobre, des appels d'offres ont été lancés aux entreprises locales ainsi qu'à une entreprise extérieure au village et qui connaît les lieux pour être déjà prestataire de service pour la partie chauffage du collège.

L'estimation de Planair ne comprenait pas les travaux suivants : travaux annexes ne pouvant être imputés aux installations sanitaires : création d'un regard, maçonnerie, protection, nettoyage, ni le remplacement d'équipement sanitaires courants.

Après compilation des soumissions par l'ingénieur, la municipalité a retenu la meilleure offre, pour lequel le prestataire est d'accord de travailler au forfait et vous propose de l'accepter également.

Planification

Ces travaux conséquents sont planifiés pendant les vacances d'été du 9 au 27 juillet 2018, réception semaine 32 et les éventuelles retouches pendant les semaines 31 à 33.

Aspects financiers

Déjà réalisé

Analyse de la situation et propositions d'ingénieurs	Fr. 2'800.00
--	--------------

Objet du préavis (H.T.)

Travaux sanitaires	Fr. 62'130.20
--------------------	---------------

Travaux de maçonnerie (création d'un regard)	Fr. 7'840.00
--	--------------

Protection des tuyauteries	Fr. 1'600.00
----------------------------	--------------

Peinture – retouches (en régie) estimation	Fr. 1'800.00
--	--------------

Divers et imprévus 5%	Fr. 4'000.00
-----------------------	--------------

<u>Total travaux</u>	<u>Fr. 77'370.20</u>
----------------------	----------------------

Etablissement des appels d'offres et suivi des travaux Phase 2 et 3 – fourchette 20h à 40 h à Fr. 140.-	Fr. 10'447.00
--	---------------

<u>Total</u>	<u>Fr. 87 070.20</u>
--------------	----------------------

TVA 7.7 %	Fr. 6'704.00
-----------	--------------

Total à financer	<u>Fr. 93'774.20 TTC</u>
-------------------------	---------------------------------

Conclusion.

La municipalité prie en conséquence le conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité et entendu le rapport de la commission ad hoc ainsi que celui de la commission des finances,

d é c i d e :

1. D'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 93'774.20 TTC dans le cadre de la rénovation des conduites de Brit II
2. de financer cette rénovation par les liquidités courantes.
3. d'amortir le montant de Fr. 93'774.20 sur 30 ans, compte 9143.02 (Bâtiments scolaires à amortir)
4. d'imputer le compte d'exploitation 355.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 3'125.80 (montant arrondi) sur 30 ans

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE**Le Syndic :**

Philippe Moser

La Secrétaire :

Viviane Potterat



Municipale-déléguée : Mme Emmanuelle Bigot, Municipale